

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SIEDMTO**  
**Séance du 5 Février 2025**

*Délibération n°004D2025*

**Objet : Finances – Ligne de trésorerie au titre de l'année 2025**

**Secrétaire de séance : Jean Pierre BEZINS**

<b>Nombre membres :</b>			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 61</i>	<i>Votants : 69</i>	<i>Absents/Excusés : 54</i>
<b>Date convocation : 29/01/2025</b>		<b>Date de l'affichage : 29/01/2025</b>	

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de Février, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, GAURIER Isabelle, GUY Sophie, GUBLIN Florence, HANDEL Carole, LALLEMAND Sandrine, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PICOT Sylvia, ROSSETTI Corine, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise.

Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, BABY Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BURR Michel, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, COTIBY Philippe, DOREZ Gérard, DYON Patrick, GEOFFRIN Etienne, GOMES Franck, GUICHARD Olivier, GUERINOT Cyril, JACQUARD Gilles, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LABROUSSE Alain, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, PARTOUT Didier, OUDIN Cédric, PERRET Bruno, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames BERTRAND Annick (pouvoir à DAUNAY Maryse), HERBIN Bernadette, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène (pouvoir à LOYER Gilles).  
Messieurs BOURIER Geoffrey (pouvoir à GAURIER Isabelle), DE LAGOUTTE Jean-Pierre (pouvoir à JOANOT Pascal), DZIUBANOWSKI Alain, HANON Rémi (pouvoir à CASTEX Jean-Marie), HUART Lionel (pouvoir à CHEVALLIER Marielle), LAURENT François (pouvoir à PARTOUT Didier), LEFEVRE Jean-Christophe, MARTIN Bernabé (pouvoir à JOBARD Pierre), PRAET Stéphane.

Assistaient : VIE Jean, VITALI Rachel.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°004D2025**  
**(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la présentation de l'analyse des offres déposées pour le 4 Février 2025 à 12h00 au plus tard,  
Considérant le besoin financier dans l'attente de la perception des subventions,

Le rapporteur entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de classer les offres comme suit :

- 1 – Caisse d'Epargne
- 2 – La Banque Postale

**DELEGUE** au Président ou à son représentant la finalisation du recours à cette ligne de Trésorerie.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document attenant à la souscription du produit ou à sa mise en œuvre.

**PRÉCISE** que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :  
- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : [greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr) ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr> ) (R421-1 du code de justice administrative).  
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)  
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendevre-sur-Barse.



Patrick DYON  
2025.02.07 21:09:38 +0100  
Ref:8135631-12214998-1-D  
Signature numérique  
le Président

Patrick DYON

	<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>Banque Postale</b>
Montant ligne	800 000,00 €	700 000,00 €
Durée	1 an maximum	Non précisé
Taux	€STR + marge de 1,00 %	Euribor 3 mois + marge 1,28 % ou fixe à 3,95 % l'an
Demande de tirage	Aucun montant minimum	Non précisé
	Virement J+1, si demande avant 16h30	
	Virement J+2, si demande après 16h30	
Remboursement	Conditions identiques	Non précisé
Intérêts	Paielement au trimestre	Non précisé
Frais dossiers	800 €	1 400 €
Commission engagement	0,00 €	Non précisé
Commission mouvement	0,00 €	Non précisé
Commission non utilisation	0,30 % de différence entre montant ligne et l'encours quotidien moyen	0,20 % du montant non utilisé
Modalités	Gestion via internet	Non précisé